

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 02 FEVRIER 2012**

Délibération  
n° 2012.02. 25.B

Programmation  
Fonds Social  
Européen (FSE) 2012 :  
demande de  
subvention pour  
l'assistance technique  
à la gestion de la  
subvention globale  
FSE

**LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE DOUZE à 16h30**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **26 janvier 2012**

**Secrétaire de séance** : Denis DOLIMONT

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Brigitte BAPTISTE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 FEVRIER 2012**

**DELIBERATION  
N° 2012.02. 25.B**

POLITIQUES SOLIDAIRES

Rapporteur : **Monsieur DAURE**

**PROGRAMMATION FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) 2012 : DEMANDE DE SUBVENTION  
POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE A LA GESTION DE LA SUBVENTION GLOBALE FSE**

Le conseil communautaire a décidé de solliciter la gestion d'une subvention globale afin de mettre en œuvre les opérations entrant dans le cadre du protocole d'accord du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi pour la période 2011-2013.

L'assistance technique à la gestion de la subvention globale FSE fait l'objet d'une opération inscrite dans les programmations annuelles.

Cette opération est conduite par le GrandAngoulême.

Les dépenses sont constituées du salaire de l'assistance financière en charge du contrôle et des mises en paiements des subventions ainsi que des coûts de la prestation externalisée du contrôle qualité gestion que le GrandAngoulême s'est engagé à réaliser dans la convention de subvention globale.

Ces dépenses prévisionnelles s'élèvent à 23 994 € pour l'année 2012.

La demande de subvention s'établit sur les éléments suivants :

Opération	Dépenses totales	Subvention FSE sollicitée	Taux
Assistance technique	23 994 €	14 000 €	58%

Vu l'avis favorable de la commission politiques solidaires du 19 janvier 2012,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le dossier d'assistance technique 2012 et son plan de financement

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer le dossier de demande de subvention.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions et avenants à intervenir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**06 février 2012**

**Affiché le :**

**06 février 2012**